

A quel taux de RIS ai-je droit si je suis sans-abri ?

Mise à jour : Mardi 9 avril 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Vous recevez un RIS au **taux isolé** si :

- vous **cohabitez**, c'est-à-dire que vous vivez avec d'autres personnes (critère géographique) et vous partagez les dépenses ménagères (critère économique) **mais vous signez un PIIS** (projet individualisé d'intégration sociale) ;
- vous vivez **seul** ;
- vous vivez **avez d'autres personnes** (critère géographique) **mais** vous ne **partagez pas** les **dépenses ménagères** (critère économique).

Selon le SPP Intégration Sociale, donner un taux isolé aux sans-abri qui ont signé un PIIS, a pour but de mettre fin à une controverse concernant les **personnes hébergées temporairement dans des maisons d'accueil**, pour lesquelles certains CPAS accordaient un taux cohabitant vu la vie en collectivité.

Toujours selon le SPP Intégration Sociale, ces personnes doivent en tout cas bénéficier au minimum d'un taux isolé, quel que soit le type de structure dans laquelle elles sont accueillies, à condition :

- qu'il s'agisse d'un hébergement temporaire ;
- et que ces personnes acceptent de signer un PIIS.

Mais un sans-abri résidant dans une maison d'accueil peut être considéré comme isolé, même s'il n'a pas signé un PIIS, si la façon dont la structure d'accueil est organisée ne permet pas de le considérer comme cohabitant.

Un sans-abri peut également avoir un RIS au taux famille à charge, s'il remplit les conditions pour avoir ce taux.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 14 §1, 2° de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.](#)

[Circulaire concernant la loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale afin d'encourager l'effort d'intégration des personnes sans-abri consenti par un CPAS \(26 octobre 2006\).](#)

[Circulaire générale du 18 mars 2024 sur la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.](#)

Les documents types

Aucun document type lié.